



ENGRAIS NPK ou NP ou NK
(sans ammonitrate, sans superphosphate, avec du bore)

Version 4.0
Date de création : 22/01/2024
Id KW.G.12

Page
1/12

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identificateur de produit

Nom du mélange : Engrais NPK, NP, NK (sans ammonitrate, sans superphosphate, avec du bore)
Noms commerciaux : NOVAGRO

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange

Engrais pour l'agriculture (fertilisation).
Voir en annexe l'ensemble des utilisations pour lesquelles un scénario d'exposition est élaboré.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : K+S France
Adresse : 1 rue des docks Rémois
51100 REIMS
Téléphone : +33 (0)3 26 61 67 30

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Coordonnées des centres Anti poison français – N°Orfila - disponible 7j/7 et 24h/24 : +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification du mélange, conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) :

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans l'une des classes de danger conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage, conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) :

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Un contact prolongé ou répété avec la peau ou les yeux peut provoquer une irritation. Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires. L'ingestion accidentelle en grande quantité peut entraîner des troubles gastriques.

Soumis à de très fortes températures, ces engrais peuvent se décomposer et former des gaz toxiques (NOx, NH3, HCl, chlore, CO). Les nuages de poussière peuvent former un mélange explosif avec l'air. Risque d'incendie et d'explosion en cas de contact avec des matières incompatibles.

En cas de dispersion accidentelle importante, peut entraîner une eutrophisation des eaux de surface, ou éventuellement une contamination des eaux souterraines.

Le mélange ne répond pas aux critères PBT et vPvB, conformément à l'annexe XIII du Règlement (CE) N° 1907/2006.

ENGRAIS NPK ou NP ou NK
(sans ammonitrate, sans superphosphate, avec du bore)Version 4.0
Date de création : 22/01/2024
Id KW.G.12Page
2/12**3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges**

Engrais en granulés, contenant : Sels minéraux en proportions variables, où l'azote est principalement apporté sous forme d'urée ou de sulfate d'ammonium, le phosphore principalement sous forme de phosphates, le potassium sous forme de chlorure ou sulfate. Charges additionnelles variables en calcium (carbonate) ou oligo-éléments selon les formules.

Composants dangereux selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Nom des substances	N° CAS	N° CE	N° Enregistrement REACH	Concentration % w/w
Tétraborate de sodium pentahydraté	12179-04-3	215-540-4	01-2119490790-32-XXXX	Entre 0,1 et 1,4 %

Classification selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Nom des substances	Classe de danger	Catégorie de danger	Mention(s) de danger	Remarque
Tétraborate de sodium pentahydraté	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B	H360FD	Fait l'objet d'une classification et d'un étiquetage harmonisés
	Irritation oculaire	Catégorie 2	H319	<u>Limite de Concentration Spécifique</u> Repr. 1B - H360FD : ≥ 6,5%

Pour le texte complet des mentions de danger H, des classes et catégories de danger, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Douche et fontaine oculaire à proximité des postes de travail. Consulter un médecin en cas d'irritations persistantes.
- En cas d'inhalation : Transporter la personne hors de la zone contaminée et l'amener au grand air. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent ou persistent.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'œil (les yeux) en maintenant les paupières écartées, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
- En cas d'ingestion : Si la personne est consciente, rincer la bouche à l'eau puis boire

ENGRAIS NPK ou NP ou NK (sans ammonitrate, sans superphosphate, avec du bore)

Version 4.0
Date de création : 22/01/2024
Id KW.G.12

Page
3/12

deux verres d'eau. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptôme et effets, aigus et différés

Un contact prolongé ou répété avec la peau ou les yeux peut provoquer une irritation. Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires.

Effets éventuels concernant le Tétraborate de sodium pentahydraté :

Les symptômes de surexposition accidentelle à de fortes doses de sels de borate inorganiques ont été associés à l'ingestion ou à l'absorption par de grandes zones de la peau gravement endommagées. Ceux-ci peuvent comprendre des nausées, des vomissements et de la diarrhée, avec des effets secondaires de rougeurs cutanées et de desquamations.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Concernant le Tétraborate de sodium pentahydraté :

Une mise en observation simple est nécessaire pour l'ingestion par un adulte de moins de quelques grammes de tétraborate de sodium pentahydraté. Dans le cas d'ingestion de plus grandes quantités, maintenir l'équilibre hydro-électrolytique et maintenir une fonction rénale suffisante. Un lavage gastrique est seulement recommandé pour les patients hautement exposés et symptomatiques chez qui le vomissement n'a pas vidé l'estomac. L'hémodialyse devra être réservée aux patients présentant une absorption aiguë massive, en particulier pour les patients ayant une fonction rénale altérée. Les analyses de bore dans d'urine ou de sang sont uniquement utiles pour vérifier l'exposition mais ne sont pas utiles pour évaluer la gravité de l'empoisonnement ou en tant que guide pour un traitement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau, poudre, mousse, CO₂.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Produit des oxydes d'azote (NO_x), de l'ammoniac (NH₃), des oxydes de soufre, du chlorure d'hydrogène (HCl), du chlore, du monoxyde de carbone (CO), en cas de combustion ou de décomposition thermique.

Risque d'incendie et d'explosion en cas de contact avec des matières incompatibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Prévenir tout échauffement de la surface des tas qui seraient exposés au feu. Ne pas respirer les fumées.

Équipements de protection particuliers : Appareil de protection Respiratoire autonome Isolant (ARI).

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière, le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Ne pas fumer à proximité.

Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

En cas de déversement important, procéder à la récupération et au nettoyage de la zone.

ENGRAIS NPK ou NP ou NK (sans ammonitrate, sans superphosphate, avec du bore)

Version 4.0
Date de création : 22/01/2024
Id KW.G.12

Page
4/12

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement le produit dans un récipient approprié pour évacuation et élimination.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Laver la zone souillée à grande eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnelle, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

▪ Mesures techniques :

Éviter la formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate.

Éviter toute contamination du produit. Tenir écarté des matériaux incompatibles. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

▪ Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail :

En cas de manipulation prolongée et/ou répétée, porter des gants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.

Se laver les mains après chaque manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit bien ventilé et à l'abri de l'humidité.

Stocker à l'écart de toute source de chaleur, de toute source d'ignition et des matières incompatibles (voir section 10).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

L'utilisateur pourra se référer au référentiel de bonnes pratiques « Transport, Manutention, Stockage des engrais minéraux solide » de l'ANPEA, cf. <http://www.anpea.com> ainsi qu'aux scénarios d'exposition en annexe.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

▪ Valeurs limites d'exposition professionnelle réglementaires (France) :

- Poussières totales – VLEP 8h = 10 mg/m³
- Poussières alvéolaires – VLEP 8h = 5 mg/m³

ENGRAIS NPK ou NP ou NK (sans ammonitrate, sans superphosphate, avec du bore)

Version 4.0
Date de création : 22/01/2024
Id KW.G.12

Page
5/12

Valeurs limites d'exposition professionnelle recommandée pour le Tétraborate de sodium pentahydraté par le fabricant de cette substance : 1 mgB/m³.

- Valeurs limites biologiques réglementaires (France) : Néant.
- DNELs disponibles pour le Tétraborate de sodium pentahydraté :

Voie d'exposition	DNEL Travailleurs				DNEL Consommateurs			
	Effets locaux aigus	Effets systémiques aigus	Effets locaux chroniques	Effets systémiques chroniques	Effets locaux aigus	Effets systémiques aigus	Effets locaux chroniques	Effets systémiques chroniques
Ingestion	Non requis				*	1,15 mg/kg/j		1,15 mg/kg/j
Inhalation	17,04 mg/m ³	*	17,04 mg/m ³	9,8 mg/m ³	17,04 mg/m ³	*	17,04 mg/m ³	4,9 mg/m ³
Cutanée	*	*	*	458,2 mg/kg/j	*	*	*	231,8 mg/kg/j

*Pas de donnée disponible

- PNECs disponibles pour le Tétraborate de sodium pentahydraté :
 - Eau douce et eau de mer : 2,9 mgB/L
 - Eau intermittente : 13,7 mgB/L
 - Sol : 5,7 mgB/kg de sol sec
 - Station d'épuration : 10 mgB/L
 - Air : Aucune exposition prévue
 - Sédiments : Renoncé à cause du manque de cloisonnement dans les sédiments

8.2. Contrôles de l'exposition

▪ Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation des postes de travail. Ne pas respirer les poussières.

▪ Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux / du visage : Lunettes de sécurité (conformes à la norme EN 166).

Protection de la peau : En cas de contact prolongé et/ou répété, gants de protection (conformes à la norme EN 374). Vêtements de travail adaptés aux conditions d'utilisation.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de poussières, masque anti-poussière adapté (conforme à la norme EN 143 ou EN 149).

▪ Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : Solide en granulés, de couleur blanche à grise, beige à rose (granulométrie : 2-4 mm)
- Odeur : nulle
- Seuil olfactif : non applicable
- pH : pas de données
- Point de fusion / point de congélation : pas de données

ENGRAIS NPK ou NP ou NK
(sans ammonitrate, sans superphosphate, avec du bore)

Version 4.0
Date de création : 22/01/2024
Id KW.G.12

Page
6/12

- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : non applicable
- Point d'éclair : non applicable
- Taux d'évaporation : non applicable
- Inflammabilité (solide, gaz) : non inflammable
- Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : non applicable
- Pression de vapeur : non applicable
- Densité de vapeur : non applicable
- Densité relative : pas de données
- Solubilité : soluble dans l'eau
- Coefficient de partage n-octanol/eau : pas de données
- Température d'auto-inflammabilité : pas de données
- Température de décomposition : pas de données
- Viscosité : non applicable
- Propriétés explosives : non explosible
- Propriétés comburantes : non comburant

10. STABILITE ET REACTIVITE**10.1. Réactivité**

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Par contamination du produit avec des matières incompatibles et présence de sources d'ignition : risque d'incendie ou d'explosion et de dégagement de gaz toxiques (voir section 5). Les nuages de poussière peuvent être explosifs dans certaines conditions.

10.4. Conditions à éviter

Tenir écarté des matériaux incompatibles et des sources d'ignition.
Montée en température et de pression.

10.5. Matières incompatibles

Comburants, acides concentrés et bases fortes, oxydants et agents réducteurs forts
Nitrites, nitrates, chlore, chlorures inorganiques, chlorites, hypochlorite de sodium, perchlorates, hydrures métalliques

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les produits dangereux de décomposition thermique sont indiqués à la section 5.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Les dangers pour la santé que présentent le mélange ont été déterminés par méthode de calcul conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 (CLP), à partir des données fournies par le fournisseur.

Le produit n'est pas classé dangereux pour la santé, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

ENGRAIS NPK ou NP ou NK
(sans ammonitrate, sans superphosphate, avec du bore)

Version 4.0
Date de création : 22/01/2024
Id KW.G.12

Page
7/12

Un contact prolongé ou répété avec la peau ou les yeux peut provoquer une irritation (sensation de gêne).
Un taux élevé de poussières peut provoquer l'irritation de la gorge et la toux.

Données sur les substances présentes dans le mélange : concerne Tétraborate de sodium pentahydraté :

Toxicité aiguë :

- Voie orale : DL50 (rat) : 3 251 mg/kg pc
Méthode non spécifiée
- Inhalation : CL50 (rat) : > 2 mg/L
Poussières et brouillards
Méthode non spécifiée – Temps d'exposition : 4 jours
- Voie cutanée : DL50 (lapin) : > 2 000 mg/kg pc
Méthode non spécifiée

Corrosion / irritation

- Cutanée : Non irritant pour la peau (Lapin).
Méthode non spécifiée – Dose d'exposition : 0,5 g humidifié avec une solution saline, équivalent à 0,08 ml
- Oculaire : Irritant pour les yeux (Lapin).
Méthode non spécifiée – Dose d'exposition : 0,5 g humidifié avec une solution saline, équivalent à 0,08 ml

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non sensibilisant pour la peau (cobaye).
Méthode non spécifiée

Aucune étude de sensibilisation respiratoire n'a été effectuée. Il n'y a pas de données suggérant que les tétraborates disodiques sont des sensibilisants respiratoires.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non mutagène.
Tests *in vitro* sur cellules de mammifères (cellules Germe)
Substance d'essai : acide borique

Cancérogénicité : Non cancérogène (rat).
Méthode non spécifiée – voie orale
Substance d'essai : acide borique.

Toxicité pour la reproduction : Reprotoxique.

Le tétraborate de sodium pentahydraté fait l'objet d'une classification harmonisée, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 (CLP) : Repr. 1B; H360FD.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique et exposition répétée :

Basés sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration : La forme physique de la poudre solide n'indique aucun danger potentiel.

ENGRAIS NPK ou NP ou NK
(sans ammonitrate, sans superphosphate, avec du bore)

Version 4.0
Date de création : 22/01/2024
Id KW.G.12

Page
8/12

Toxicocinétique :

L'absorption de borate par voie orale est proche de 100 %. Par inhalation, l'absorption à 100 % est supposée comme le cas le plus pessimiste. L'absorption cutanée à travers une peau intacte est très basse avec une dose absorbée < 0,5 %. L'acide borique est véhiculé rapidement et réparti à travers le corps, avec une concentration dans les os de 2 à 3 fois plus élevée que sur les autres tissus. L'acide borique dans le sang, est l'espèce principale présente et n'est pas métabolisée ensuite. L'acide borique est excrété rapidement, avec une élimination de demi-vies d'une heure chez la souris, 3 heures chez le rat et 27,8 heures chez les humains, et a un faible potentiel d'accumulation. L'acide borique est principalement éliminé par les urines.

Autres informations sur le Tétraborate de sodium pentahydraté :

De petites quantités (par exemple : une cuillère à café) avalées accidentellement ne sont pas susceptibles de causer des effets. Des symptômes de surexposition accidentelle à de fortes doses de sels de borate inorganiques ont été associés à l'ingestion ou à l'absorption par de vastes zones de la peau gravement endommagées. Ceux-ci peuvent comprendre des nausées, des vomissements, et des diarrhées avec des effets différés de rougeurs et de desquamation de la peau.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas classé dangereux pour l'environnement, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Données sur les substances présentes dans le mélange : concerne Tétraborate de sodium pentahydraté :

Les valeurs ci-dessous sont exprimées en équivalents de bore.

- Toxicité poissons :
CL50 (Pimephales promelas) = 79,7 mg/L
NOEC (Brachydanio rerio) = 6,4 mg/l
- Toxicité daphnie et autres invertébrés aquatiques d'eau douce :
NOEC (Daphnia magna) = 14,2 mg/L
- Toxicité algues :
CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata) = 52,4 mg/L
NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata) = 17,5 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

L'azote, sous ses différentes formes suit le cycle naturel de la nitrification / dénitrification. Les phosphates sont convertis en phosphates de calcium ou de fer/aluminium, ou sont incorporés dans la matière organique du sol.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Produit soluble dans l'eau. Les ions phosphates et ammonium sont adsorbés par le sol. L'ion potassium est adsorbé sur les argiles, il peut s'infiltrer dans les sols pauvres en argile.

ENGRAIS NPK ou NP ou NK
(sans ammonitrate, sans superphosphate, avec du bore)

Version 4.0
Date de création : 22/01/2024
Id KW.G.12

Page
9/12

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non concerné.

12.6. Autres effets néfastes

En cas de dispersion accidentelle importante, peut entraîner une eutrophisation des eaux de surface, ou éventuellement une contamination des eaux souterraines.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur.

Les emballages doivent être vidés complètement et traités ou éliminés dans des filières adaptées.

Les eaux usées contenant du produit ne doivent pas être évacuées dans l'environnement.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR / RID / ADN / IMDG / IATA : Non classé.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlement REACH :**

Ce mélange contient seulement des composants qui ont été enregistrés, ou sont exemptés de l'enregistrement conformément au Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH).

Substance extrêmement préoccupante candidate en vue d'une autorisation (SVHC) : concerne le tétraborate de sodium pentahydraté (décision ED/30/2010).

Réglementation spécifique aux engrais :

Identification et étiquetage commercial réglementaire des engrais selon la norme d'application obligatoire NF U 42-001-1, NF U 42-002-1, NF U 42-003-1, NF U 44-203 ou le Règlement européen (CE) n° 2019/1009 relatif aux engrais.

Directive SEVESO III - Nomenclature ICPE rubriques 4000 :

Non concerné

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour la substance suivante : Tétraborate de sodium pentahydraté

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des mentions de danger H :

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H360FD : Peut nuire à la fertilité – Peut nuire au fœtus.

ENGRAIS NPK ou NP ou NK
(sans ammonitrate, sans superphosphate, avec du bore)

Version 4.0
Date de création : 22/01/2024
Id KW.G.12

Page
10/12

Sigles utilisés :

ADN :	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR :	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ARI :	Appareil de protection Respiratoire autonome Isolant
CE50 :	Concentration pour laquelle on observe un effet néfaste pour 50% de la population
CL50 :	Concentration pour laquelle on observe un effet léthal pour 50% de la population
CLP :	Classification, Labelling, Packaging : Classification, Etiquetage, Emballage
Concentration % w/w :	Concentration massique exprimée en %
DL50 :	Dose pour laquelle on observe un effet léthal pour 50% de la population
DNEL :	Derived No Effect Level : Dose dérivée sans effet (caractérise le danger sanitaire)
FDS :	Fiche de Données de Sécurité
IATA :	International Air Transport Association : Association internationale du transport aérien
ICPE :	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG :	International Maritime Dangerous Goods code : Code international du transport de marchandises dangereuses par voie maritime
NOAEL :	No Observed Adverse Effect Level : Dose maximale pour laquelle aucun effet néfaste n'est observé
OCDE :	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT :	Persistent, Bioaccumulable, Toxique
PNEC :	Predicted No Effect Concentration : Concentration estimée sans effet (caractérise le danger sur l'environnement)
REACH :	Registration, Evaluation, Authorization and restriction of Chemicals : Enregistrement, Evaluation, Autorisation et restriction des produits chimiques
RID :	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SVHC :	Substance of Very High Concern : Substance extrêmement préoccupante
TSP :	Superphosphate triple
VLCT :	Valeur Limite d'exposition Court-Terme
VLEP :	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB :	Very Persistent, very bioaccumulative : Très Persistant, très bioaccumulable

Mise à jour : Troisième version (3.0).

L'ensemble des informations contenues dans la FDS a été revu et mis à jour.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Elles sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est prévu.

L'utilisateur n'est pas dispensé de connaître et d'appliquer l'ensemble des réglementations liées à son activité. Il prend sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit.

ANNEXES

Scénarios d'exposition de la substance suivante : Tétraborate de sodium pentahydraté

Le tableau énonce les utilisations identifiées et enregistrées de cette substance. Chacune propose différents scénarios d'exposition. Ceux-ci sont disponibles à l'adresse suivante : www.borax.com/EU-REACH/exposure-scenarios.